CHARTE des droits et libertés dela personne accueillie

ACDB
LES COTEAUX DE BORDEAUX

1 Principe de non-discrimination

La discrimination :
C'est rejeter quelqu'un qui est différent.
C'est interdit.
Je dois être respecté comme je suis.



2 Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.



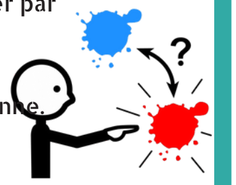
3 Droit à l'information

L'établissementme donne le livret d'accueil.
Je dois être informé de mes droits.



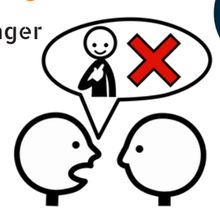
4 Droit de choisir

Je décidepour moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix.
Je peux me faire aider par
- mes parents
- mon tuteur
- mon curateur
- par une autre personne.



5 Droit au changement

Je peuxdemanderàchanger ou arrêter mon accompagnement.



6 Droit au respect des liens familiaux



Si la justicel'autorise, je peux:
- voir ou téléphoner à ma famille
- être accompagné pour voir ma famille
- inviter ma famille dans l'établissement.

7 Droit à la protection

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles.
L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



8 Droit à l'autonomie

J'ai le droit :
- d'entrer et sortir de l'établissement dans le respect des règles
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.



9 Principe de prévention et de soutien

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien.
Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.



10 Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).

11 Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion.
Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres.
Jedoisrespecter les autres religions.



12 Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme jesuis.
Les personnes doivent respecter:
- mon corps
- mes sentiments
- ma vie privée.



Mise à jour le : 09 février 2023.